



DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil Municipal du 09 juin 2023

Élus :	29	L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le premier juin deux mille vingt-trois, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	23	
Absents :	2	
Pouvoirs :	4	
Votants :	27	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, COMBIER, MARTIN, DEGLISE, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, BORG, COMBALUZIER, BELLABES, LOPEZ, FRECHOSO, JEAN, DOUKKALI, KADRI, RANDON-BERNET, GANDINI, CHARLEMAGNE, DANIELE, ESTATOF, BRUMANA, CULIBRK.
Absents :		Mmes HAMOUDA, CASPARD
Excusés ayant laissé procurations :		Mme LO CURTO à M. BOUVIER, M. PROIA à M. BELLABES, Mme SAUVAGE à M. DEGLISE, Mme DUMAS à M. CHARLEMAGNE.
Secrétaire de séance :		M. BOUCHAMA

Délibération n° 09_06_035_1R6

Objet : Demande de renouvellement de cofinancement - Poste de chef de projets Petites Villes de Demain

Dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » et afin de mettre en œuvre le projet de revitalisation du territoire, le Conseil Municipal a décidé lors de sa séance du 31 mai 2021 de créer un poste de chef de projet.

Ce poste a bénéficié d'un cofinancement de l'ANCT et de la Banque des Territoires en 2021 et 2022 qui doit être renouvelé.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 avril 2021 approuvant la convention « Petites Villes de Demain » ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mai 2021 créant le poste de Chargé de projets « Petites Villes de Demain » ;

Vu la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » en date du 19 mai 2021 ;

Vu le plan de financement 2023 du poste de chargé de projets qui s'établit comme suit :

Dépenses 2023		Recettes 2023	
Coût annuel, charges comprises, du poste de chargé de projet « Petites Villes de demain »	60 431.43 €	ANCT – 50 %	30 215.72 €
		Banque des territoires – 25 %	15 107.85 €
		Commune de Chasse-sur-Rhône	15 107.86 €
Total	60 431.43 €	Total	60 431.43 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le plan de financement du poste de chef de projets « Petites Villes de Demain » ;
- **SOLLICITE** le renouvellement du cofinancement de ce poste auprès de l'ANCT et de la Banque des Territoires au titre du dispositif « Petites Villes de Demain » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour cette demande.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 15 juin 2023.

Le Maire,
Christophe BOUVIER



Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 16 juin 2023.